

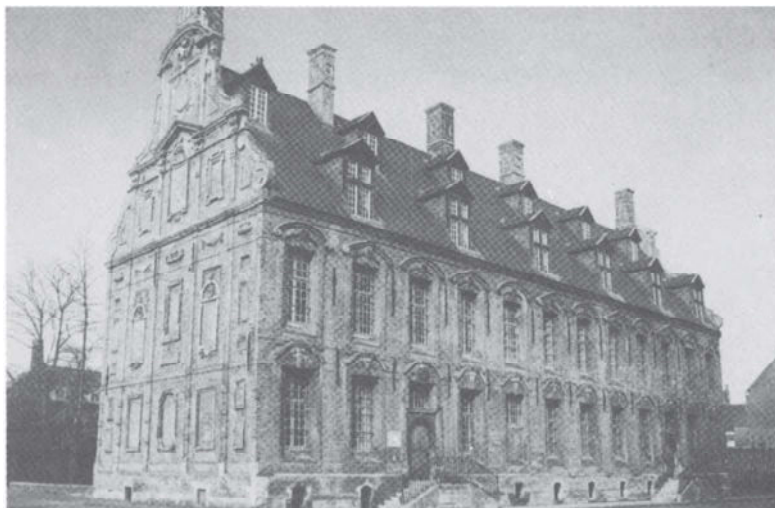
Les archives et les livres anciens de Bergues

Thérèse Vergriete
conservateur des Musées
archiviste-bibliothécaire de la Ville de Bergues
Bergues (F)

L'importance d'un dépôt d'Archives Anciennes lui vient du nombre et de l'intérêt des documents qu'il contient. Qu'en est-il donc de celui de la Ville de Bergues (France-Nord)? Le nombre y est: 26 tonnes, bien pesées. L'intérêt y est aussi, et d'autant plus grand que les documents s'étalent sur une longue durée.

Ces documents peuvent être partagés en deux groupes d'inégale grandeur. Le premier, antérieur à 1558, où ils sont moins nombreux, en raison de deux incendies plus destructeurs que les autres: celui du 8 septembre 1383, par les troupes du Roi de France, Charles VI, et celui du 2 juillet 1558, par celles du Roi Henri II, plus catastrophique encore. Le second groupe, postérieur à cette date, est beaucoup plus riche, mais il est, lui aussi, inégal, parce que les documents couvrant la période de 1558 à 1668, sont moins abondants que les documents postérieurs à cette date de 1668, où la Ville et la Châtellenie ont pu connaître enfin, une longue tranquillité.

Pour important qu'il soit, le dépôt d'Archives Anciennes de Bergues, dans son état actuel, ne contient sûrement pas tous les documents qui existaient encore en 1790. Malgré tous les efforts qu'il fit en son temps, Nicolas Vernimmen de Vinckof (1741-1806), ex-Conseiller Pensionnaire du dernier Magistrat de l'Ancien Régime, n'aura pas pu éviter qu'il ne s'en perde, du moins jusqu'au jour du 28 Pluviôse An VII (6 février 1798) où



... De ces témoins du passé, Bergues Saint Winoc n'a conservé qu'un seul édifice somptueux: le merveilleux Mont de Piété, édifié par Wenceslas Cobergher de 1629 à 1633, et qui, aujourd'hui Musée, abrite les riches collections de la ville ainsi qu'un inattendu musée d'histoire naturelle locale...

il fut nommé «archiviste» de la Ville. D'autre part, après sa mort, les Administrations qui se sont succédé, n'eurent que des velléités en matière de conservation et d'organisation des Archives Anciennes, et il a fallu attendre le Second Empire pour en voir décider impérativement, en 1857, la recension et le classement systématiques. Mais, décider, n'est pas tout, et ce ne sera qu'en 1879 que paraîtra le premier «Inventaire Sommaire des Archives Anciennes de Bergues».

Je pense, pour ma part, ne pas avoir perdu les cinq années que j'ai mises à réaliser un nouvel Inventaire qui soit moins «sommaire» que le précédent, lorsque, à la demande du Maire de la Ville, j'ai entrepris de réinventorier et reclasser ces Archives Anciennes, à leur retour de «captivité» dans les caves de la Préfecture de Lille, en 1949. Dans un gros in-folio de 479 pages manuscrites, qui le voudra pourra repérer avec facilité et précision, le ou les documents qu'il cherche dans ce fonds «le plus important de la Région du Nord, après Lille et Valenciennes», comme l'écrivait, en 1879, M. Deshaines, Archiviste Départemental, dans la Préface du premier inventaire.

Les vieilles Chroniques racontent comment le Comte de Flandre, Baudouin le Chauve (879-919), après la première incursion des «Normands», en 880, fut amené à «édifier et murer» des «lieux forts» sur le littoral de son Comté, pour en assurer la défense. Ces «lieux forts» avaient, avec une église qui abritait les reliques du Saint Patron du lieu, un «château», dominé par une «gaîte», et le «Châtelain», à qui il était confié, avait aussi la charge d'administrer, avec la «Ville», la «Châtellenie» sur laquelle il avait reçu autorité. Ainsi naquirent, vers l'an 900, l'un de ces «lieux forts» nommé Bergues Saint Winoc et sa Châtellenie.

Les Archives Anciennes commencent son «histoire» en ce temps où, ensemble avec ceux de Bourbourg et de Furnes, ses voisins, le Châtelain de Bergues St. Winoc et de sa Châtellenie chercha à se transformer en «Seigneur féodal» et à s'emparer des avantages en tous genres de ce nouveau statut. Pour déjouer leurs intrigues, le Comte de Flandre, avec la complicité intéressée d'une Bourgeoisie qui s'enrichissait déjà par l'industrie et le commerce, transforma ses Villes et Châtellenies en «Seigneuries collectives» par l'octroi d'une Charte, dite Keure, dans le «West houck», selon laquelle leurs «Bourgeois» reconnus comme tels, «s'autogérait» librement, moyennant droits et devoirs bien précisés.

Le texte de la première «Charte de Liberté» octroyée à la Ville de Bergues St. Winoc et à sa Châtellenie n'a pas été conservé, mais le Texte de son «renouvellement» par Philippe, fils et successeur du Comte Thierry d'Alsace, lors de son avènement en 1160, semble bien prouver que cette première Charte a été octroyée par le Comte Robert II, dès 1080, et se trouverait ainsi parmi les toutes premières. Quelle que sera, dans la suite, la puissance dominante, les «Franchises» accordées ne seront jamais abrogées dans leur teneur fondamentale. Certaines modalités d'application pourront être apportées au cours du temps par le Comte Thomas de Savoie, par exemple, qui réorganisa l'appareil judiciaire en 1240, ou par le Roi d'Espagne, Philippe II, souverain des Pays-Bas, qui réunira, moyennant ajustements nécessaires, l'administration de la Ville et de la Châtellenie, en un unique Magistrat, en 1585, mais les libertés essentielles subsisteront, sans changement, jusqu'en 1790.



Une des salles des Archives où est conservé le Fonds Ancien (1350-1789).

L'importance de la Bourgeoisie dans la Châtellenie et dans la Ville de Bergues St. Winoc qui se relève «granz et fière» comme le dit d'elle Froissart, dans ses «Chroniques», des malheurs de 1383, en se dotant, sur l'emplacement du «Château» détruit avec la plupart des documents qu'il contenait, d'un Beffroi élevé et d'un Hôtel de Ville, se vérifie par les «Registres de réception et d'issue» des Bourgeois. A partir de 1389, ces Registres conservés témoignent du mouvement interne d'une classe qui n'a rien d'une caste fermée, mais au contraire, se montre mouvante et ouverte. Registres précieux qui font regretter les précédents perdus; ils donnent, en effet, avec les noms des Bourgeois «entrant ou issant» selon les formes prévues par la «Coutume» - et il y en a 7379 que j'ai répertoriés dans un volume publié aux Editions «Familia et Patria» en 1968 - leur «métier» et le nom de la Ville d'où ils viennent ou de la Ville où ils vont se fixer.

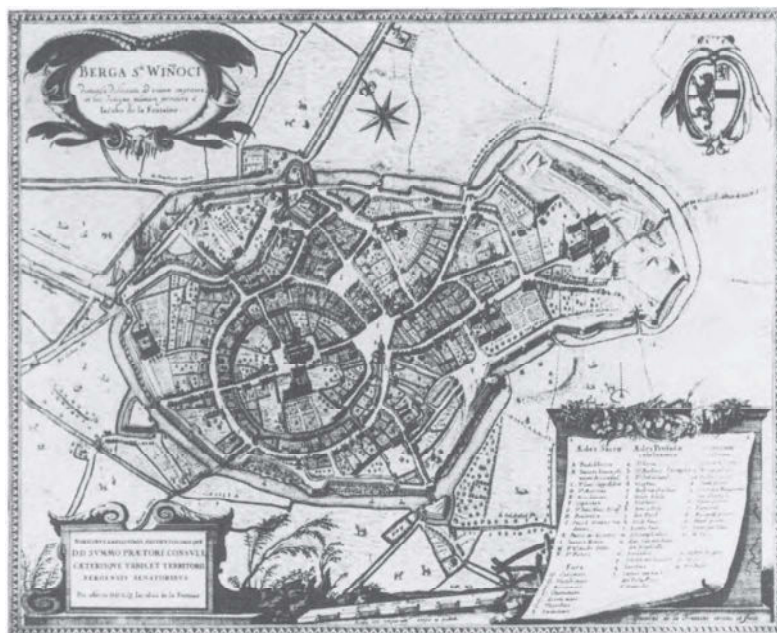
L'importance de cette «Bourgeoisie» se prouve aussi par un argument «a silentio». Aucun document ne permet de fixer un chiffre, même approximatif, de la population totale de la Ville et de la Châtellenie. Quelques rares recensements, et dans des limites de temps très étroites d'ailleurs, font état de la population totale de la Ville: 1558, 3.300 habitants environ pour 661 feux; 1578, 3.400 habitants environ pour 682 feux; 1686, 4.100 habitants environ pour 801 feux. Cette progression modérée et continue de la population, si elle atteste de la prospérité croissante de la Ville, ne pourra jamais dépasser un certain «seuil», en raison de la superficie restreinte de la Ville, déterminée par ses fortifications depuis le 5 juin 1403, par Philippe le Hardi. D'autre part, si des documents plus nombreux

attestent l'existence de familles «titrées», ces familles ne doivent leurs «titres» - car on ne peut parler ici de véritable «noblesse» - qu'à l'acquisition par héritage ou par achat, de fiefs «réputés nobles». Ces titres leur donnent droit à une juridiction spéciale, dite du «Perron» de Bergues St. Winoc, présidée par le Prévôt d'abord, puis par le Bailli, mais ils ne les obligent pas, pour autant, à renoncer à une «bourgeoisie» à laquelle elles tiennent plus que tout, comme le montre leur participation à l'administration de la Ville et de la Châtellenie, à titre d'échevin ou de «Bourgmestre».

Si vous voulez connaître, d'autre part, le cadre dans lequel vivent ces Bourgeois, qu'ils soient en activité ou retirés des affaires - et qu'ils vivent dans la Ville ou la Châtellenie, - consultez les «Régistres de partage de biens» dont le plus ancien date de 1412. Ils sont au nombre de 338; 226 in-folios pour la Châtellenie et 112 pour la Ville. Ces Registres peuvent faire la joie des généalogistes, en leur permettant de remonter à plusieurs générations dans la même famille, grâce à la notation des ascendants du défunt ou de la défunte, mais ils sont plus intéressants encore par la notation des biens qui reviennent aux enfants mineurs, protégés par une «garde orpheline» du Magistrat, qui n'hésite pas à poursuivre en justice, comme le montre certains actes, les tuteurs indéliçats ou les frères et sœurs majeurs trop rapaces. Pour faciliter la consultation de ces gros in-folios et ceux de la Prévôté St. Donat, enclave allodiale dont l'administration avait son siège dans la Ville de Bergues St. Winoc, je les ai répertoriés en trois volumes dont un de «Tables Générales», publiés aux Editions «Familia et Patria» en 1972, 1974 et 1979, à la demande desquelles j'ai réalisé le même travail, en instance de publication, pour la Ville et la Châtellenie de Cassel (France-Nord).

Tous ces documents donnent une consistance réelle à une histoire locale qui aurait pu ne consister qu'en quelques dates sans lien entre elles. Mais à partir de 1558, les documents vont se multiplier jusqu'à donner l'impression - et après 1668 surtout - de pouvoir ressusciter, dans son mouvement même, la vie de ces temps anciens.

Les Registres des Comptes de la Châtellenie depuis 1558 et



Plan de la ville et des fortifications par le graveur berguois Jacques de la Fontaine, 1635. Gravure sur cuivre, 39 x 49,5, Musée de Bergues.

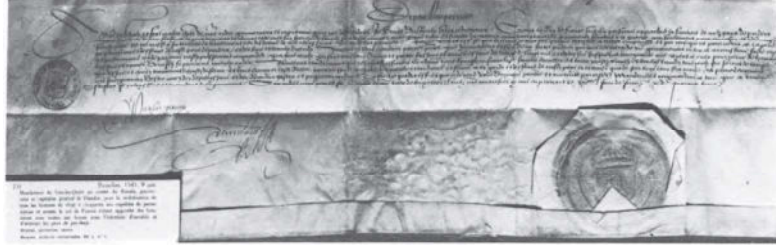
ceux de la Ville depuis 1500 (Série CC - 1) se présentent sous la forme de registres en parchemin pour assurer leur conservation. Difficiles à manier, en dépit de leur calligraphie relative, ils fourmillent de renseignements notés scrupuleusement au fil des jours sur les recettes et dépenses de la Ville et de la Châtellenie, mais sans se soucier d'organiser entrées et sorties en chapitres bien précisés comme le font les livres de compte aujourd'hui. Mais tels qu'ils sont et malgré les difficultés qu'ils présentent - et la langue néerlandaise, pour les premiers du moins, n'est pas la moindre - ils mériteraient une étude approfondie.

Les Registres Paroissiaux des deux églises de la Ville: St. Martin (B: 1584 - M: 1571 - D: 1601) et St. Pierre (B:1602 - M: 1642 - D: 1647) et ceux qui subsistent des paroisses de la Châtellenie que j'ai collationnés, les uns et les autres, et répertoriés sous forme manuscrite, ne sont pas seulement intéres-

sants pour l'histoire religieuse, mais ils le sont aussi pour l'histoire démographique et anthroponymique. Ces documents sont déjà plus proches de la vie quotidienne de la Ville et de la Châtellenie.

Mais d'autres documents sont encore beaucoup plus vivants. Ils permettent de suivre, en effet, le développement toujours croissant du rôle économique de la Bourgeoisie fabricante de la Ville et de la Châtellenie, transformant, sous l'œil sévère de «contrôleurs jurés» fibres textiles, céréales, cuirs et peaux, graisses, métaux usuels ou métaux précieux, ces derniers sous le contrôle direct de la Monnaie de Lille. Ils expliquent comment cette économie urbaine a influé sur la prospérité des 28 villages de la Châtellenie dont l'offre a pu satisfaire une demande toujours plus importante, grâce à l'extension des terres cultivables, grâce au drainage des sols sous l'impulsion du service des «wateringues», organisé sur le modèle hollandais, grâce à l'assèchement des «moères», à l'initiative de Wenceslas Coebergher (1557-1634), grâce à l'amélioration du système routier par les «Ponts et Chaussées» et du port sur la Colme par les services de l'«Amirauté», grâce enfin à l'accélération de la circulation des personnes par diligences ou barques publiques, et des marchandises par le service des «messagers», des «rouliers» et des «coches d'eau». Ils montrent, enfin, au travail toutes les autres professions depuis les professions dites «libérales» aux multiples spécialisations, aussi réglementées que les autres, jusqu'à cette «classe populaire» dont Vauban disait qu'elle était la plus «considérable», et cet adjectif avait, dans sa bouche, ses deux sens, numérique et qualitatif, puisqu'il ajoutait «par son nombre et par les services réels et effectifs qu'elle rend».

Il ne faudrait pas, cependant, en conclure que tout va bien dans le meilleur des mondes. Tout un secteur des Archives Anciennes, important par sa masse, est là pour empêcher de le faire: celui qui rassemble les documents qui ont rapport à l'Administration de la Justice, haute, moyenne et basse, dans la Ville, la Châtellenie et la Prévôté de St Donat. Tous les types de délits et de crimes, au civil et au religieux - ces derniers plus nombreux pendant la période dite les «Troubles» (1565-1586) - y défilent, en effet, avec leur jugement et leurs sanctions des plus bénignes



Mandement de Charles Quint en date du 9 juin 1543, au Comte de Roelx, Gouverneur et Capitaine Général de Flandre, pour la mobilisation de tous les hommes de 20 à 50 ans, capables de porter bâtons et armes, le Roi de France s'étant approché des frontières avec toutes ses forces, avec l'intention d'envahir et d'annexer les pays de par-deçà (Original, parchemin, EE 1, N° 1).

aux plus cruelles et aux plus macabres. Des terreurs de ces derniers documents, ne peuvent délivrer que les documents qui rassemblent les témoignages de l'action humanitaire du Magistrat, dépositaire et administrateur des «bourses d'étude» créées par des Bourgeois fortunés au bénéfice de jeunes gens «sérieux et capables», mais «d'origine modeste» afin de leur permettre de poursuivre leurs études dans les Universités, à Louvain ou à Douai, par exemple; du Magistrat encore, mais aussi de l'Eglise, des Confréries des Corporations de Métiers et de la Confrérie de Rhétorique depuis 1516, pour l'hospitalisation des malades et invalides, pour la scolarisation des enfants de famille pauvre, garçons et filles, pour l'Administration des «biens des pauvres» alimentée par des dons et par des quêtes faites en leur faveur à l'occasion de fêtes ou dans d'autres circonstances, sans oublier cette Institution de «prêt sur gages» qu'est le «Mont de Piété», substitué dès 1633, par Wenceslas Coebergher à la «Table des Lombards» par trop usurière.

Bien réelle est donc la richesse des Archives Anciennes de Bergues St Winoc, sans parler des documents concernant les Monuments, les Fortifications et l'Amirauté qui sera transférée à Dunkerque, et sans parler, non plus, de ceux qui évoquent les démêlés si fréquents, et parfois si tendus, entre le Magistrat et l'Abbaye de St Winoc.

Mais ces Archives Anciennes ne sont pas la seule richesse de la Ville de Bergues. Elle possède aussi une Bibliothèque Ancienne

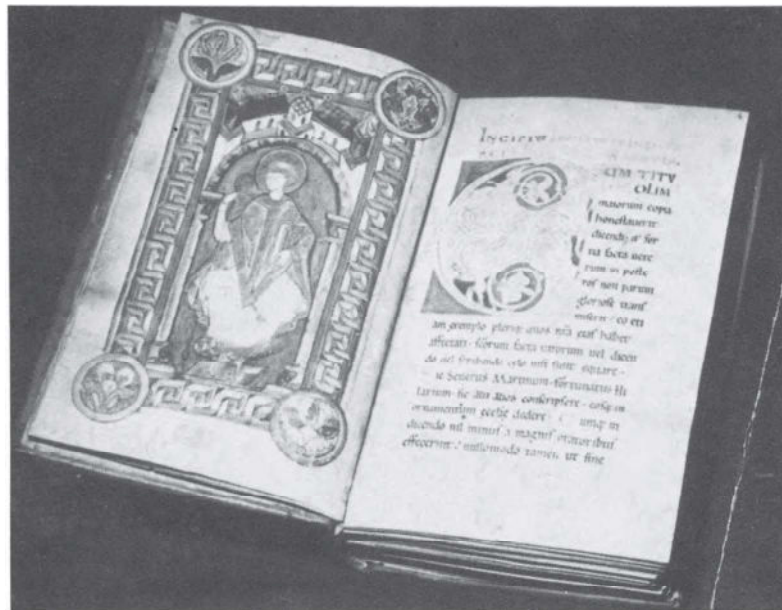
que je me suis efforcée de faire connaître et de mettre en valeur par des expositions au sujet bien précis. Le contenu de cette Bibliothèque a toute une histoire, car elle ne contient plus, en fait, que les «survivants» de la Bibliothèque de la «Généralité de Bergues et de sa Châtellenie» - livres de Droit Civil et Administratif - et les «survivants» des Bibliothèques de l'Abbaye bénédictine de St Winoc et des autres Couvents, tant d'hommes que des femmes, établis dans la Ville avant 1789, sans compter ceux des Bibliothèques des Couvents de Dunkerque, de Bourbourg ou d'ailleurs, qui avaient été rassemblés à Bergues, Chef-lieu de District.

Parler de «survivants» est juste, car les premières années de la Révolution furent des «Années Terribles» pour ces volumes qui, si l'on en croit MM. Le Glay et Lepreux furent laissés à l'abandon et livrés au pillage, quand ils ne servirent pas de combustible aux feux de joie des fêtes révolutionnaires ou à faire des gargousses pendant l'Invasion de 1791-1794. Mais les pires choses ont une fin. Le 6ème Registre aux Délibérations de l'Administration Municipale de Bergues porte mention (f° 80, v°) de la lecture faite à la Séance du 28 Pluviôse An VII (16 février 1799) de la lettre par laquelle le Ministre de l'Intérieur du Directoire mandait impérativement à toutes les Administrations Municipales d'avoir à «ramasser» tous les Cartulaires des ci-devant Instituts Religieux... afin de pouvoir les réunir à Paris...» où ils seront «les témoins de l'ignorance crédule de nos pères et de l'heureuse Révolution faite dans l'Esprit Humain...».

A cet effet, l'Administration Municipale de Bergues nomma aussitôt une Commission de trois membres, invités à «agir avec célérité et promptitude». Furent choisis Antoine Mouton, Nicolas Vernimmen et Jean-Léonard Bareel. Si Nicolas Vernimmen, que nous connaissons déjà, ne dut pas avoir trop de mal à rassembler ceux qui restaient des ouvrages qui le concernaient selon sa compétence, à travers les différents locaux de l'Administration de l'Ancien Régime, il ne semble pas qu'il en fût de même pour Jean-Léonard Bareel. Il avait cru pouvoir obtenir de rassembler tous les volumes venant des «Instituts Religieux», dont il avait reçu l'ordre de dresser l'inventaire en



«Hore de sancta cruce, officium B. Virginis, septem psalmi et vigiloe mortuorum» (Manuscrit 14).



«Vita sancti winnoci in tribus libris, sequitur passio sancti oswaldi, regis et tranlatio levinnae», par Drogon, religieux de l'Abbaye de Saint Winoc, ± 1070 (Manuscrit 19).

sa qualité de prêtre assermenté, puis «déprêtrisé», dans les bâtiments de la ci-devant Abbaye de St Winoc, épargnés jusqu'ici par la pioche des démolisseurs, qui abritaient encore la Bibliothèque laissée sur place en raison de son importance. Mais c'était mal connaître le citoyen Marescaux qui avait acheté l'ensemble de ces bâtiments vendus comme Bien National, et qui entendait faire argent, en qualité d'entrepreneur, de ses briques et de ses pierres, et pousser la démolition jusqu'au bout. En conséquence de quoi, au grand regret de J.-L. Bareel qui avait pensé sauver du même coup ce qui restait des bâtiments de l'Abbaye en raison de leur valeur artistique, l'Administration Municipale décida, pour éviter que la Bibliothèque de l'Abbaye et tous les autres volumes déjà rassemblés ne restent exposés plus longtemps «au dépérissement et à être rongés par la vermine et par les rats», que le tout serait transféré et déposé «dans les bâtiments du ci-devant Collège, en cette Ville». Ce qui fut fait, et J.-L. Bareel se mit alors à l'ouvrage, et réalisa l'inventaire qui lui était demandé, et selon les règles prescrites, sur un gros registre in-folio, aujourd'hui perdu, mais dont une copie, certifiée conforme et signée de sa main existait encore, au dire de M. Lepreux, en 1851. Cet inventaire ne contenait pas moins de 19.000 titres d'ouvrages représentant les 60.000 volumes dont il eut la garde, mais sans être nommé «Bibliothécaire Municipal», alors que N. Vernimmen avait été nommé «Archiviste de la Ville», puisque ces livres devaient partir à Paris... Où ils ne partirent pas, car Bonaparte, devenu Premier Consul, en ordonna le transfert à Dunkerque, devenu Chef-Lieu du nouvel Arrondissement, en raison, sans doute, de l'importance prise par la Ville, mais aussi en raison de l'accueil, trop froid à son gré, que lui avait réservé la Ville de Bergues, lors de son passage, en comparaison de celui que lui avait réservé la Ville de Dunkerque.

J'aime à imaginer, car je n'ai pas d'autres preuves que ce que contient aujourd'hui la Bibliothèque Ancienne de Bergues, hier encore Chef-Lieu de District, et Dunkerque, aujourd'hui Chef-Lieu d'Arrondissement, l'émulation qui dut s'établir entre Nicolas Vernimmen et J.-L. Bareel, dans leur amour commun des choses du passé, et chacun selon ses goûts et ses compétences,



Jehan Boccace, *Des cas des nobles malheureux, hommes et femmes*. Translaté du Latin en François par Laurent de Premierfait. Cette traduction fut employée dans plusieurs éditions imprimées à la fin du XV^e siècle, en particulier dans celle de Paris, en 1483, dont la vignette représentant l'offrande du livre est la même que celle de ce manuscrit (Manuscrit 63).

pour garder à Bergues ce qu'ils voulaient y garder, tout en répondant strictement aux arguments «utilitaires» avancés par l'Administration Dunkerquoise pour convaincre les instances parisiennes.

Je vois Nicolas Vernimmen trier les plus anciens livres de Droit Civil et Administratif, et J.-L. Bareel trier les Manuscrits, les Incunables et autres ouvrages les plus précieux qu'il venait d'inventorier... et ils eurent raison l'un et l'autre, car de tous les volumes qui partirent à Dunkerque, bien peu revinrent à Bergues, les uns «perdus définitivement», les autres «étrangement égarés» selon MM. Le Glay et Lepreux, lorsque, en 1838, le Ministre de l'Instruction Publique de l'époque en décida le retour. En effet, le «Catalogue des livres de la Bibliothèque» de la Ville de Bergues, imprimé en 1842, ne compte plus que 6.496 unités.

Mais à quoi bon se lamenter... d'autant que, parmi les ouvrages qui constituent le fonds actuel de la Bibliothèque Ancienne de Bergues, il s'en trouve qui feraient la joie de bien des bibliothécaires et la fierté de bien des plus grandes bibliothèques.

J'en veux donner pour preuve ces bijoux que sont deux de ses Manuscrits, restaurés l'un et l'autre en 1970, par la Bibliothè-

que Nationale. Le premier, qui aurait été écrit par le R.P. Germain, 2ème Abbé de St Winoc (+ 1027) est en petites capitales gothiques, sur velin, et comporte 101 feuillets, avec 10 très belles miniatures (trois autres semblent avoir été coupées), des encadrements et des majuscules polychromes. La reliure serait du XVème siècle, si l'on en croit les deux calendriers (en flamand et en latin) de l'an 1485, encartés avec le manuscrit. Le second, - du XIIème siècle - contient sous reliure unique moderne en veau, avec Christ rayonnant sur chaque plat, le texte latin de la Vie de St Winoc, du moine Drogon (+ 1070), écrit en petites capitales gothiques, sur les 135 premiers feuillets de velin, et sur les 29 derniers, les textes latins des Vies de St Oswald et de Ste Lewinne, écrites en caractères plus petits, mais sensiblement de la même époque. Le Manuscrit comporte 4 dessins au trait et trois miniatures-portraits.

A ces deux «merveilles», il faut ajouter 4 autres Manuscrits du XVème siècle, avec rubriques, et initiales alternativement bleues et rouges, ou - il s'agit d'un «Boccace» - illustré de 98 vignettes au trait et au pinceau.

Parmi les 13 Incunables que possède la Bibliothèque, je n'en veux citer que deux: une «Imitation de Jésus-Christ», imprimée à Paris, en 1492, sous le nom d'auteur de Jean Gerson auquel a été superposé, en rouge et d'une écriture manuelle, le nom de «Thomas Kempis», et un exemplaire du «Liber Chronicarum» de Hartmann Schedel, imprimé à Nuremberg en 1493 et illustré de 1800 gravures dont 645 différentes, par le Maître de Dürer, Michael Wohlgemuth et Guillaume Pleydenwurff.

D'autres ouvrages, plus tardifs, n'en sont pas pour autant à dédaigner: ces Bibles complètes ou Nouveau Testament seul, tous publiés entre 1520 et 1600. Parmi ces ouvrages, on trouve le Nouveau Testament, dont le texte bilingue, latin et grec, a été établi par Erasme de Rotterdam, et imprimé en 1535 chez Jérôme Froben, à Bâle; un très bel exemplaire en arabe et en latin, illustré de bois de Tempesta et imprimé à Rome «in typographia Medicea», avec des caractères gravés par Robert Granjeon de Lyon; ou cet autre encore, dans un texte trilingue, latin, grec et hébreu, établi sous la direction de Arias Montanus et imprimé en 1584 chez Christophe Plantin, à Anvers.



Valère-Maxime, *Actions et paroles remarquables des Romains*. Traduit de
 Valère-Maxime par Simon Hesdin en 1375, et terminé par Nicolas de
 Gonesse en 1401 (Incunable).

Ces «survivants» de valeur - et de quelle valeur! - (béné soit J.-L. Bareel de les avoir repérés et conservés!) et le fait de trouver parmi eux, un exemplaire de la Bible de Calvin de 1567, avec les Psaumes mis en rimes par Clément Marot et Théodore de Bèze, un exemplaire de la Bible de Dordrecht de 1584, en néerlandais avec les Psaumes traduits par le moine Pierre Dathen, originaire de Cassel (France-Nord), passé au protestantisme, et une édition échelonnée en livres séparés de la Bible de M. de Sacy, confirme l'impression que laisse la lecture attentive du Catalogue de 1842; avec le sens du beau, ces moines et moniales de toute robe avaient une réelle ouverture et une grande curiosité d'esprit. Si la rubrique «religion» occupe en effet, 32 pages sur les 82 que comporte le Catalogue - et le contraire étonnerait! - les 50 autres pages sont encore partagées entre l'Histoire et la Géographie (17 pages), la Littérature (4 pages, quartier qui aura été particulièrement «pillé» diraient MM. Le Glay et Lepreux); les Sciences: Philosophie, Droit, mais aussi Cosmographie, Médecine, Herboristerie et ... Chirurgie (20 pages) - les 9 dernières pages mêlant un peu tous les sujets. Cet «universalisme» ne peut que nous faire regretter les livres perdus, d'autant qu'au hasard de la lecture, on rencontre, parmi ceux qui restent, beaucoup de livres les plus cotés en leur temps et très recherchés aujourd'hui pour leur rareté.

Vous qui venez de lire ce texte que j'ai écrit avec tout le plaisir que vous devinez, même si vous n'avez pas le goût et la curiosité des belles et vieilles choses, venez donc jusqu'à Bergues (France-Nord): ce ne sera pas du temps perdu pour vous. Les Archives Anciennes et les Bibliothèques Anciennes ne sont-elles pas là pour témoigner d'abord de ce que les hommes du passé, comme le font ceux d'aujourd'hui, ont cherché à «savoir» toujours plus pour «faire» toujours mieux.

Samenvatting:

Na Rijsel en Valenciennes heeft Sint-Winoksbergen het belangrijkste archief van de Noordfranse regio. Het archief herbergt zesentwintig ton documenten, in twee delen: die van vóór 1558, minder talrijk ten gevolge van de branden in 1383 en 1558, en die van 1558 tot 1668. Ook tijdens de Franse Revolutie zijn een aantal documenten verloren gegaan, en pas in 1857 is men met het klasseren en recenseren van het archief begonnen. In 1879 verscheen een eerste, beknopte inventaris.

Te beknopt, want heel wat stukken staan er niet in. In opdracht van de burgemeester van Sint-Winoksbergen heb ik van 1949 tot 1954 aan een nieuwe inventaris gewerkt. Het oudste document is de vernieuwing van de stads- en kastelenijkeuren uit 1160. Heel belangrijk zijn de registers van de uitgaande en de inkomende bevolking; het eerste dateert van 1389. Daarin staan de namen van 7379 poorters. (Zie mijn repertorium, één deel, Familia et Patria, 1968).

Misschien nog belangrijker zijn de registers van de eigendommen. Het oudste heeft betrekking op het jaar 1412. (Zie mijn repertorium, drie delen, Familia et Patria, 1972, 1974 en 1979). De registers van uitgaven en inkomsten van de kastelenij sinds 1558 en van de stad sinds 1500 bevatten erg veel gegevens, maar zijn moeilijk leesbaar.

De parochieregisters van Sint-Maarten en van Sint-Pieter zijn niet alleen voor de kerkgeschiedenis maar ook voor de demografie en de antroponymie van uitzonderlijk groot belang. Andere registers bevatten documenten in verband met rechtspleging, studiebeurzen, hospitalen, het onderwijs aan de arme kinderen, het beheer van het armengoed en de lommerd (bank van lening), de officiële en de kerkelijke gebouwen, versterkingen, de admiraliteit, enz.

De oude bibliotheek van Sint-Winoksbergen bezit momenteel alleen wat uit de bibliotheek van de Generaliteit van de stad en van de kastelenij, uit de benedictijnenabdij van Sint-Winoksbergen en uit andere kloosters komt, en 1789 overleefd heeft. In 1790 inventariseerde J.L. Bareel 19.000 titels van de 60.000 die de abdijbibliotheek ooit rijk was. De catalogus van 1842 vermeldt maar 6.469 titels meer, de andere zijn tussen Sint-Winoksbergen en Duinkerke verloren gegaan...

Maar het archief van Sint-Winoksbergen blijft uitzonderlijk rijk. We noemen het manuscript van Germain, tweede abt van Sint-Winoksbergen (†1027), 101 bladzijden en tien fraaie miniaturen; drie heiligenlevens (met name Sint-Winok, Sint-Oswald en Sint-Lewinne) door Drogon (†1070), met vier omtrektekeningen en drie miniaturen; een manuscript van Boccaccio uit de vijftiende eeuw, met 98 vignetten; dertien wiegedrukken, waaronder een Navolging van Christus (Parijs, 1492), en een Liber Chronicarum (Nuremberg, 1493) met 1800 gravures; bijbelse en nieuwe testamenten, één ervan is van Erasmus van Rotterdam, uitgegeven in Bazel in 1535, een andere is een drietalige bijbel van Arias Montanus, uitgegeven door Plantijn in Antwerpen in 1584; de bijbel van Calvijn van 1567, met berijmde psalmen door Clément Marot en Théodore de Bèze; de Nederlandse bijbel van Dordrecht met psalmenvertaling van Pieter Dathenus, en boekdelen over recht, geschiedenis, literatuur en natuurwetenschappen.

Het is jammer dat er zoveel stukken verloren gegaan zijn, maar toch ook nog een geluk dat er zoveel overgebleven is: zoveel bewijzen dat onze voorouders helemaal niet die „ongelovige dwaaskoppen” waren, waarvoor de heren van het Directoire ze in 1799 versleten.

(Uit het Frans vertaald door Omer Vandeputte.)